



DÉPARTEMENT DU VAR
COMMUNE DE SOLLIÈS-VILLE

AR Prefecture

083-218301323-20261014-DEC_22_2026-AI
Reçu le 15/10/2026

DÉCISION N° DEC_22_2026

AUTORISANT LA SIGNATURE DU PLAN DE SERVICES ET DE DEUX BONS DE COMMANDE AU TITRE DU LOT 3 – SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS MOBILES MONO INFRASTRUCTURE

Le Maire de la Commune de Solliès-Ville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22 relatif aux délégations du conseil municipal au maire,

VU la délibération du Conseil Municipal n° DEL_13_2026 en date du 28 avril 2026 portant délégations consenties au Maire par le Conseil municipal,

VU la délibération N°53/2018 du 10 septembre 2018 actant l'adhésion de la commune de Solliès-Ville au SICTIAM,

VU la délibération N°44/2025 du 26 septembre 2025 approuvant la signature de la convention d'adhésion à la centrale d'achat du SICTIAM,

VU le marché à bons de commande conclu entre le SICTIAM et la société SFR Business, opérateur pour la fourniture de services de télécommunication « Mobile », pour une durée de 12 mois et reconductible expressément 3 fois

CONSIDERANT que le SICTIAM se positionne en tant qu'opérateur public de services numériques pour le compte de ses adhérents,

CONSIDERANT que la Collectivité souhaite bénéficier de conditions techniques et financières en utilisant la centrale d'achats téléphonie du SICTIAM,

CONSIDERANT que la Collectivité souhaite bénéficier des conditions tarifaires et des services du marché ayant pour objet – lot 3 – **services de télécommunications mobiles mono infrastructure référencé MP-2023STIC34** passé par le SICTIAM, en la forme d'un accord-cadre, pour ses besoins et ceux de ses adhérents,

CONSIDERANT que dans le cadre de l'adhésion de la collectivité au SICTIAM, les deux entités ont décidé de conclure une convention sous forme de Plan de Services afin d'organiser la mise en œuvre des prestations et des services nécessaires à la bonne marche de leur service public,

CONSIDERANT les deux bons de commande N°SFR_MOBILE – 2023 STIC34 - 00928_PO16056 et N°SFR_MOBILE – 2023 STIC34 - 00929_PO16057 présentés par le SICTIAM répondant aux besoins de la Collectivité concernant la migration de dix abonnements vers les conditions SICTIAM, d'une part, et à la création de sept lignes en ECO, d'autre part,

DÉCIDE

Article 1^{er} : D'accepter le Plan de Services – PDS-2026-18281 proposé par le SICTIAM concernant la migration de dix abonnements vers les conditions SICTIAM, d'une part, et à la création de sept lignes en ECO, d'autre part.

Article 2 : D'accepter les deux bons de commande N°SFR_MOBILE – 2023 STIC34 - 00928_PO16056 et N°SFR_MOBILE – 2023 STIC34 - 00929_PO16057 relatifs à la migration de dix abonnements vers les conditions SICTIAM, d'une part, et à la création de sept lignes en ECO, d'autre part,

Article 3 : De signer ledit Plan de Services – PDS-2026-18281 portant sur l'abonnement / maintenance SFR Lot 3 mobile ECO – contrat annuel audit, conseil et suivi centrale d'achat,

Article 4 : De signer les deux bons de commande N°SFR_MOBILE – 2023 STIC34 - 00928_PO16056 et N°SFR_MOBILE – 2023 STIC34 - 00929_PO16057 relatifs à la migration de dix abonnements vers les conditions SICTIAM, d'une part, et à la création de sept lignes en ECO, d'autre part,

Article 5 : D'acter que le présent Plan de Services entrera en vigueur à compter de la date de signature jusqu'à la fin de l'année civile. Il sera ensuite reconductible à compter du 1^{er} janvier de l'année suivante par durée d'UN an, sauf dénonciation expresse par l'une ou l'autre des parties

Article 6 : D'acter que le marché passé par le SICTIAM, en la forme d'un accord-cadre, a une durée d'exécution de 12 mois à compter du 25 janvier 2024 et est reconductible TROIS fois pour des périodes d'UN an.

Article 7 : De régler, au titre du présent Plan de Services, la facturation ANNUELLE de l'abonnement – maintenance Lot 3 mobile ECO d'un montant de 62,50 euros TTC.

Article 8 : De régler, au titre du bon de commande N°SFR_MOBILE – 2023 STIC34 - 00928_PO16056 la somme de 14,69 euros TTC correspondant à l'abonnement MENSUEL pour QUATRE forfaits ECO SFR - mobile 25Go et de 15,12 euros TTC correspondant à l'abonnement MENSUEL pour SIX forfaits ECO SFR – mobile 5Go
Soit un montant total de 29,81 euros TTC mensuels.

Article 9 : De régler, au titre du bon de commande N°SFR_MOBILE – 2023 STIC34 - 00929_PO16057 - la somme de 7,34 euros TTC correspondant à l'abonnement MENSUEL pour DEUX forfaits ECO SFR- mobile 25Go et de 12,60 euros TTC correspondant à l'abonnement MENSUEL pour CINQ forfaits ECO SFR-mobile 25Go
Soit un montant total de 19,94 euros TTC mensuels,
- la somme de 612 euros TTC pour l'achat de DEUX téléphones mobiles ECO Crosscall core M6,
- la somme de 500,40 euros TTC pour l'achat de TROIS téléphones mobiles ECO Samsung Galaxy A16,
- la somme de 28,80 euros TTC pour l'achat de TROIS coques transparentes Galaxy A16.
Les SEPT cartes SIM sont gratuites

Article 10 : La secrétaire générale et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera adressée à Monsieur le Préfet du Var et communiquée au Conseil municipal lors de la prochaine séance.

Fait à Solliès-Ville, le 14 octobre 2026
Le Maire,
Roger CASTEL



Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en préfecture du Var le
- la publication le

15 OCT. 2026

15 OCT. 2026





**OPÉRATEUR PUBLIC DE SERVICES NUMÉRIQUES,
TÉLÉCOMMUNICATIONS, ÉNERGIES**

Convention/Plan de service

MAIRIE DE SOLLIES VILLE	
SIRET N° 21830132300018	
Nom du contact SICTIAM	N°Plan de service
MARQUES Christèle c.marques@sictiam.fr	PDS-2026-18281
Délai de validité : 23/12/2026	

DÉSIGNATION DES PARTIES

LE SYNDICAT MIXTE D'INGÉNIERIE POUR LES COLLECTIVITÉS ET TERRITOIRES INNOVANTS DES ALPES ET DE LA MÉDITERRANÉE dont le siège est Les Oréades, 125 rue des Amandiers, CS 7057, 06905 Sophia-Antipolis Cedex, (N°SIRET : 25060187900076) représenté par Charles Angès GINESY, en sa qualité de Président du SICTIAM dûment habilité par la délibération 22-2020 du Comité Syndical en date du 29 septembre 2020 et par les statuts du Syndicat

Ci-après désigné : **le SICTIAM**

Et le/la **MAIRIE DE SOLLIES VILLE**

et intervenant en qualité d'adhérent du SICTIAM, sous l'autorité de,

..... dûment mandaté par délibération
ou décision N°....., en date du
.....

Ci-après désigné : **le BÉNÉFICIAIRE**

SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR LES BESOINS DU SICTIAM ET DES SES ADHERENTS

LOT 3 - TELEPHONIE MOBILE MONO INFRASTRUCTURE

Préambule

Le Syndicat se positionne en tant qu'opérateur public de services numériques pour le compte de ses adhérents. Il organise et fournit les services grâce à la mutualisation, l'ingénierie et la solidarité territoriale pour leur permettre d'assurer leurs missions de service public dans les meilleures conditions possibles : cette mutualisation recouvre tous les domaines du numérique, des systèmes d'information métiers des adhérents, de l'infrastructure et du management de la donnée à travers une offre de services en conseil, pilotage de projets, assistance, maintenance, achat, et en accompagnement et formation des agents et élus locaux. L'enjeu est d'accompagner l'adhérent dans la gestion, la collaboration et le pilotage de son système d'information.

Par ailleurs, le Syndicat assure une mission de prospective, de veille et d'organisation de l'innovation afin d'anticiper et ainsi accompagner ses adhérents dans toutes leurs obligations et besoins d'évolution.

Cet objet s'étend aussi, pour certains de ses membres, à l'aménagement numérique du territoire, avec notamment l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de télécommunications, dans le respect des dispositions de l'article L. 1425-1 du CGCT.

La Collectivité a adhéré au SICTIAM afin de mettre en œuvre les divers services du SICTIAM, elle souhaite bénéficier de la mutualisation de l'offre de services numériques offerts par le SICTIAM qui permet de :

- Moderniser les métiers : Cloud, Logiciels et support métiers, Dématérialisation, Travail collaboratif, Services citoyens en ligne.
- Manager la donnée : Open Data, Cartographie, Archivage, Sécurité
- Accompagner les usages : Smart territoires, Fédérer les acteurs, Formation, Aide aux projets innovants, Services numériques
- Assurer une expertise technique : Certificats électroniques, Sécurité du SI, Audit, Gestion et Maintenance, Support externalisé
- Aménager le territoire : Wifi public, Stratégie numérique, Objets connectés, Télécommunications, déploiement de la Fibre optique.

Dans le cadre de l'adhésion de la Collectivité au SICTIAM, les deux entités ont décidé de conclure une convention sous forme de Plan de Services afin d'organiser la mise en œuvre des prestations et des services nécessaires à la bonne marche de leur service public.

Objet de la convention

Le SICTIAM s'est appuyé sur un AMO pour procéder, fin 2023, à une consultation auprès des opérateurs pour la fourniture de services de télécommunication "MOBILE", en adéquation avec les besoins des adhérents du SICTIAM.

La Collectivité souhaite bénéficier des conditions tarifaires et des services du marché ayant pour objet la " SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS POUR LES BESOINS DU SICTIAM ET DE SES ADHERENTS - Lot 3 : Services de Télécommunications mobiles mono infrastructure" référencé MP-2023STIC34.

Les objectifs du projet sont la migration des lignes mobiles aux conditions tarifaires du nouveau marché, l'évolution et la création de nouvelles lignes selon ces mêmes conditions et le maintien en condition opérationnelle de sa flotte mobile.

L'Offre du SICTIAM

La Collectivité souhaite bénéficier de ces conditions techniques et financières en utilisant la centrale d'achats téléphonie du SICTIAM.

Pour se faire, le SICTIAM met à la disposition de la collectivité tous les éléments publics constitutifs du marché de manière à ce qu'elle puisse comprendre et s'approprier l'offre à laquelle elle va être assujettie.

Référent du projet

La Collectivité adhérente désignera parmi ses collaborateurs, un référent unique « centrale d'achats téléphonie » qui sera chargé, par délégation du SICTIAM d'énoncer son besoin :

Si le besoin entre dans le cadre du présent marché, le SICTIAM y répond par la formalisation d'un bon de commande qu'il soumet au référent de la Collectivité pour validation de son contenu et mise à la signature ; une fois ce document retourné signé au SICTIAM, ce dernier commande à l'opérateur les produits ou services en question.

Responsabilités

En cas de défaut de respect des engagements contractuels du fournisseur, la Collectivité s'engage à ne pas demander de réparations au SICTIAM ; le SICTIAM s'engage de son côté à tout mettre en œuvre pour défendre les intérêts de la Collectivité et imposer à l'opérateur le respect de ses engagements contractuels.

Tarification

Les bordereaux de prix du marché définissent les conditions obtenues par le SICTIAM pour ses besoins propres et ceux de ses adhérents ; ces conditions, ainsi que les tarifs généraux de l'opérateur, sont directement appliqués aux besoins des adhérents sans surcoût, sur une base mensuelle.

La Collectivité a accès au détail de ses commandes (terminaux et abonnements), de ses consommations et de ses factures sur l'extranet de l'opérateur <https://www.sfrbusiness.fr/espace-client/authentification/#/login/authentification>.

Durée et mise en concurrence

La Collectivité peut à tout moment choisir de ne plus utiliser la centrale d'achats téléphonie du SICTIAM et un courrier AR à l'attention du SICTIAM devra officialiser cette décision.

Le marché passé par le SICTIAM avec la société SFR Business est un marché à bon de commandes, conclu pour une durée initiale de 12 mois, et reconductible expressément 3 fois.

Le SICTIAM procédera, le cas échéant, aux nouvelles consultations à laquelle la Collectivité pourra s'associer, si elle le souhaite, pour bénéficier d'une continuité de gestion de ses lignes mobiles par le SICTIAM.

Pilotage du projet

Pour assurer la pleine réussite de l'opération, il est indispensable de créer les conditions d'un réel partenariat entre le SICTIAM et la Collectivité, ce qui implique de définir le rôle de chacun.

Le rôle du SICTIAM

En tant qu'interlocuteur unique de la Collectivité, le SICTIAM ne se substitue pas à la Collectivité mais lui apporte sa connaissance et son assistance pour la mise en œuvre de son projet et durant son exploitation.

En tant que Pouvoir Adjudicateur, le SICTIAM veille au respect des obligations contractuelles du fournisseur et défend les intérêts de la Collectivité dans le cadre de ses prérogatives prévues dans le présent marché.

Pouvoir adjudicateur

- Le SICTIAM élabore et organise les consultations pour répondre au mieux aux différents besoins de ses adhérents.
- Tout au long de la vie du marché, le SICTIAM veille à la conformité des prix et des offres.
- Le SICTIAM pourra être amené à faire évoluer le présent marché, par le biais d'avenants, de manière à répondre à d'éventuelles évolutions technologiques ou à l'obsolescence d'autres.
- Pendant toute la durée du présent marché, le SICTIAM organise et anime des Comités de Pilotage trimestriels avec le fournisseur; à cette occasion, le SICTIAM vérifie le respect des obligations contractuelles du fournisseur et agit, le cas échéant, en demande de pénalités pour le compte de la Collectivité dans le cadre de ses prérogatives prévues dans le présent marché.

Interlocuteur unique

- En phase d'avant-projet, le SICTIAM étudie le besoin de la Collectivité, émet des hypothèses et des recommandations et valide avec la Collectivité le projet à déployer.
- Le SICTIAM élabore et soumet à la validation de la Collectivité les différents bons de commande permettant d'initier la mise en œuvre de son projet.
- Dans le cadre du pilotage du projet, le SICTIAM coordonne les actions des différentes parties prenantes et vérifie la bonne exécution de chacune d'entre elles, jusqu'à la vérification du service fait.
- Le SICTIAM vérifiera la conformité de la première facture par rapport aux BPU du marché en vigueur et agira immédiatement en réparation à l'encontre du fournisseur en cas de non conformité.
- Dans le cadre du maintien en condition opérationnelle des lignes mobiles, le SICTIAM pourra, à la demande de la Collectivité:

- - ouvrir, suivre et escalader des incidents, conformément à ses prérogatives prévues dans le cadre du présent marché.
 - faire évoluer le projet initial par le biais de bons de commande complémentaires

Le rôle de la Collectivité

La Collectivité adhérente a confié au SICTIAM une compétence de centrale d'achats téléphonie et souhaite bénéficier des conditions obtenues chez ces fournisseurs.

- Elle concourra à faire du SICTIAM son interlocuteur unique en évitant de solliciter en direct les fournisseurs peu objectifs.
- Elle validera l'ensemble des bons de commandes nécessaires dans le cadre du marché pour répondre aux besoins de sa structure.
- Elle mettra en paiement les factures qui lui seront directement émises par le fournisseur.
- En cas de déclaration d'incidents sur ses infrastructures mobiles, un référent de la Collectivité sera nommé pour les échanges entre SFR et le SICTIAM

La Collectivité adhérente accepte les conditions générales de ventes liées aux prestations du fournisseur.

L'offre SICTIAM de Maintien en Condition Opérationnelle de la flotte mobile

Dans le cadre du maintien en condition opérationnelle de sa flotte mobile, le SICTIAM prend en charge pour le compte de la Collectivité les actions suivantes :

Les Comités de Pilotage avec le fournisseur

Tous les trimestres, le SICTIAM anime un Comité de pilotage avec l'opérateur. Ce Comité de pilotage a pour objectif de défendre les intérêts de la Collectivité et de veiller au respect des obligations contractuelles de l'opérateur sur les sujets suivants :

- Situation des commandes en cours
- Situation des incidents en cours
- Mise à jour du catalogue des terminaux mobiles
- Prospectives et évolution du marché en cours

Les demandes concernant la gestion des lignes :

Les créations de lignes

Un formulaire disponible sur le site du SICTIAM (<https://espace.sictiam.fr/achats>) permet à la Collectivité de commander une ou plusieurs lignes, avec ou sans terminal mobile (subventionné ou non subventionné).

Dans les 48 heures, le Service Achats matérialise la commande sous la forme d'un devis qu'il soumet par email à l'approbation de la Collectivité.

Dès réception du devis approuvé, le Centre de Relations Adhérents commande, auprès de l'opérateur et pour

le compte de la Collectivité, les abonnements et/ou équipements contenus dans le devis.

La Collectivité est livrée à J+7 de l'équipement et/ou de la carte Sim automatiquement activée (à J+1 de la livraison) sur la nouvelle ligne.

Les commandes et activations de cartes Sim

Un formulaire disponible sur le site du SICTIAM (<https://espace.sictiam.fr/achats>) permet à la Collectivité de commander une ou plusieurs cartes Sim.

Dans les 24 heures, le Centre de Relations Adhérents organise l'envoi des cartes Sim qui seront livrées à J+3 ; Dès réception de ces dernières, la Collectivité peut en demander l'activation en ligne (<https://espace.sictiam.fr/achats>) ou par téléphone au 04.89.89.79.00.

Les changements administratifs et techniques concernant l'abonnement

Un formulaire disponible sur le site du SICTIAM (<https://espace.sictiam.fr/achats>)

permet à la Collectivité de demander toutes les modifications de son abonnement qu'elle estime nécessaire.

Dans les 24 heures, le Service Achats enregistre la modification de la ligne et rend compte par email au gestionnaire de flotte de sa prise en compte et de la date effective d'application de la modification.

Les résiliations de lignes

Un formulaire disponible sur le site du SICTIAM (<https://espace.sictiam.fr/achats>) permet à la Collectivité de demander la résiliation d'une ou plusieurs lignes.

L'engagement de chacune des lignes est de 12 mois au-delà desquels, la ligne est résiliable sans frais.

Le préavis de résiliation est de 1 mois à partir de l'enregistrement de la résiliation par l'opérateur, au-delà duquel la ligne ne sera plus facturée à la Collectivité.

Dans les 24 heures, le Service Achats enregistre la résiliation de la ligne et rend compte par email au gestionnaire de flotte de sa prise en compte et de la date effective de résiliation.

Cas de l'accès à l'Espace de commande SFR

Dans le cas où la Collectivité souhaiterait être en autonomie totale par rapport à la gestion de sa flotte, utiliser l'Espace de commande SFR pour prendre en charge les demandes concernant la gestion des lignes, le devis généré par l'extranet de SFR devra systématiquement envoyé à centrale.achats@sictiam.fr pour qu'un bon de commande SICTIAM puisse être établi et envoyé en parallèle au titulaire de marché, et ce conformément au rôle de pouvoir adjudicateur du SICTIAM.

Les demandes concernant les dysfonctionnements :

Les incidents sur le réseau mobile

Un formulaire disponible sur le site du SICTIAM (<https://espace.sictiam.fr/tickets>) permet à la Collectivité de déclarer un incident sur son réseau mobile.

Lors de cette déclaration, un interlocuteur sur site devra être désigné par la Collectivité.

A partir de cette déclaration et dans les 2 heures au plus, le Centre de Relations Adhérents, crée, suit et escalade l'incident. Il rend compte par email à la collectivité du suivi de l'incident et des informations concernant sa résolution.

Une procédure d'urgence, en cas de panne sur un site d'une grande sensibilité, peut-être déclenchée par téléphone au 04.89.89.79.00.

Les incidents sur le terminal

Seuls les terminaux acquis par le biais de la Centrale d'Achats du SICTIAM pourront faire l'objet d'une déclaration d'incident.

Un formulaire disponible sur le site du SICTIAM (<https://espace.sictiam.fr/tickets>) permettra à la Collectivité de déclarer un incident sur son terminal.

Lors de cette déclaration, un interlocuteur sur site devra être désigné par la Collectivité.

Dans les 2 heures au plus, le Centre de Relations Adhérents du SICTIAM se rapprochera de l'interlocuteur de la Collectivité pour le renseigner sur les modalités de résolution.

Les incidents sur le forfait

Lorsqu'une modification sur un abonnement n'est pas prise en compte notamment, un formulaire disponible sur le site du SICTIAM (<https://espace.sictiam.fr/tickets>) permet à la Collectivité de déclarer un incident sur son forfait.

Lors de cette déclaration, un interlocuteur sur site devra être désigné par la Collectivité.

Dans les 2 heures au plus, le Centre de Relations Adhérents du SICTIAM se rapprochera de l'interlocuteur de la Collectivité pour le renseigner sur les modalités de résolution.

Les incidents sur la facture

Un formulaire disponible sur le site du SICTIAM (<https://espace.sictiam.fr/tickets>) permet à la Collectivité de déclarer un incident sur sa facture.

Lors de cette déclaration, un interlocuteur sur site devra être désigné par la Collectivité.

Dans les 48 heures, le Centre de Relations Adhérents fera les vérifications nécessaires et procédera aux corrections, le cas échéant.

Il rend compte par email à la collectivité du suivi de l'incident et des informations concernant sa résolution.

Cas de l'accès à l'Espace de commande SFR

Dans le cas où la Collectivité souhaiterait être en autonomie totale par rapport à la gestion de sa flotte et aux actions ci-dessus, le SICTIAM peut ouvrir à la Collectivité l'accès à l'Espace de commande SFR. Dans ce mode de fonctionnement, **le devis généré par l'extranet de SFR devra systématiquement être envoyé à centrale.achats@sictiam.fr**, et ce afin que le SICTIAM joue son rôle de pouvoir adjudicateur.

Médiation et litiges

Pour tout litige, les parties conviennent qu'elles choisiront un médiateur pour régler leur différend. Au cas où la médiation échouerait, ou si les parties n'arrivaient pas à désigner un médiateur dans un délai de quinze jours, le litige sera porté devant les tribunaux administratifs.

Les parties désignent le tribunal administratif de Nice comme juridiction compétente en cas de litige.

Durée de la convention

La première année, le présent plan de services entre en vigueur à compter de sa date de signature jusqu'à la fin de l'année civile. Il est ensuite reconductible tacitement à compter du 1er janvier de l'année suivante par durée d'un an, sauf dénonciation expresse par l'une ou l'autre des parties, selon les conditions définies ci-dessous.

Conditions de résiliation

Le présent plan de services pourra être résilié par la collectivité, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception trois mois au moins avant le 31 décembre de l'année en cours. Le présent plan de services pourra également être résilié en cas de dissolution ou de fusion de la collectivité, sous réserve de l'envoi de la délibération actant la cessation d'activité et respect d'un préavis de trois mois par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception. Il est rappelé que dans tous les cas de résiliation, toute année commencée entraîne le paiement de l'intégralité du montant de la prestation pour l'année en cours.

Tarification

Pour le suivi administratif et financier du marché, pour la gestion de ses achats dans le domaine des services de télécommunications "mobile mono infrastructure" et l'accompagnement dans leur déploiement, la collectivité accepte de régler au SICTIAM les prestations suivantes :

PDS-2026-18281

Description	Quantité	Prix unitaire TTC	Montant
Abonnement / Maintenance (Facturation Annuelle)			
SFR LOT3 MOBILE ECO (tarif dérogatoire usage limité) CONTRAT ANNUEL AUDIT, CONSEIL ET SUIVI CENTRALE D'ACHAT	0,125 Jours	500,000	62,50 €
Sous-total			62,50 €

AR Prefecture

083-218301323-20261014-DEC_22_2026-AI
Reçu le 15/10/2026

Montant hors taxes	62,50 €
TVA 0%	0,00 €
Total TTC	62,50 €

A _____ , le 24/09/2026	A _____ , le _____
Le Président du SICTIAM,	L'adhérent

Signature numérique de Hervé ROMANO ,
Vice-Président
Le 26/09/2026 09:57:32



MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

BON DE COMMANDE N° SFR_MOBILE-2023STIC34-00928_PO16056

A- Identification du pouvoir adjudicateur

SICTIAM

Les Oréades, 125 rue des Amandiers - CS 70257

Sophia Antipolis

SIRET : 25060187900076

B- Identification de l'accord-cadre

Titulaire du marché : SFR - SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE

16 RUE DU GENERAL DE BOISSIEU -

PARIS 75015 France

Tel : 0145346639

SIRET : 34305956400959

C-Objet de l'accord-cadre

SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR LES BESOINS DU SICTIAM ET DE SES ADHÉRENTS - 6 LOTS

Lot 3 : Services de télécommunications mobiles mono infrastructure

- Référence de l'accord-cadre à bons de commande : MP-2023STIC34
- Date de la notification du marché public : 25/01/2024
- Durée d'exécution de l'accord-cadre : 12 mois reconductible 3 fois pour des périodes d'un (1) an.
- Montant Maximum de l'accord-cadre, reconductions comprises : 4 000 000 euros hors taxes

D- Prestations commandées

Le titulaire de l'accord-cadre identifié ci-dessus est prié de bien vouloir exécuter les prestations désignées ci-dessous conformément aux dispositions des documents constitutifs de l'accord-cadre.

Le présent bon de commande est valable pour les éventuels ajouts d'options ou upgrade d'abonnement qui auraient lieu via l'extranet de gestion de SFR et qui concernent les abonnements détaillés ci-dessous. Ces modifications donneront lieu à une facturation directe de SFR.

Devis 2 : un bon de commande migration vers les conditions SICTIAM suite au fichier ci-dessous :

Référence	Nom	Prénom	SIREN	Raison Sociale	N° Contrat	N° CF	Nom CF	Date de Fin c Forfait	forfait à mettre en place	option monde
06 03 28 55 03	COMMUNE DE SOLLIES VILLE	.	218301323	COMMUNE DE SOLLIES VILLE	232848	2368483001	COMMUNE DE SOLLIES VILLE	23/11/2023	Ugne Mobila Access Plus. eco 25Go	NON
06 03 28 67 64	POLICE MUNICIPALE	Sylvain	218301323	COMMUNE DE SOLLIES VILLE	232848	2368483001	COMMUNE DE SOLLIES VILLE	23/11/2023	Ugne Mobila Access Plus. eco 5Go	NON
06 10 67 63 50	X	X	218301323	COMMUNE DE SOLLIES VILLE	232848	2368483001	COMMUNE DE SOLLIES VILLE	23/11/2023	Ugne Mobila Access Plus. eco 25Go	NON
06 12 02 36 51	POLICE MUNICIPALE COLENNIA	Nathalie	218301323	COMMUNE DE SOLLIES VILLE	232848	2368483001	COMMUNE DE SOLLIES VILLE	23/11/2023	Ugne Mobila Access Plus. eco 5Go	NON
06 20 62 49 25	ADJOINT ECOLE ET CCAS	Prénom0	218301323	COMMUNE DE SOLLIES VILLE	232848	2368483006	COMMUNE DE SOLLIES VILLE	17/01/2024	Ugne Mobila Access Plus. eco 25Go	NON
06 20 62 55 96	ADJOINT TRAVAUX	Prénom0	218301323	COMMUNE DE SOLLIES VILLE	232848	2368483006	COMMUNE DE SOLLIES VILLE	17/01/2024	Ugne Mobila Access Plus. eco 5Go	NON
06 29 81 19 52	ALAIN	courrot	218301323	COMMUNE DE SOLLIES VILLE	232848	2368483001	COMMUNE DE SOLLIES VILLE	23/11/2023	Ugne Mobila Access Plus. eco 5Go	NON
06 46 15 66 24	X	X	218301323	COMMUNE DE SOLLIES VILLE	232848	2368483001	COMMUNE DE SOLLIES VILLE	23/11/2023	Ugne Mobila Access Plus. eco 5Go	NON
97 78 87 24 84	HARBAROUX	HURIEL	218301323	COMMUNE DE SOLLIES VILLE	232848	2368483001	COMMUNE DE SOLLIES VILLE	23/11/2023	Ugne Mobila Access Plus. eco 25Go	NON
97 78 87 65 92	CCURANT	MARIE CHRIS	218301323	COMMUNE DE SOLLIES VILLE	232848	2368483001	COMMUNE DE SOLLIES VILLE	23/11/2023	Ugne Mobila Access Plus. eco 5Go	NON

Les forfaits retenus :

4 Forfaits ECO Appels/SMS/MMS illimités enveloppe Internet 25Go / mois

6 Forfaits ECO Appels/SMS/MMS illimités enveloppe Internet 5Go / mois (sans boost supplémentaire)

Article	Description	Quantité	TVA	Prix Unitaire HT	Prix HT	Prix TTC
[SFR_MOBILE_2023STIC34_MOBILE-ECO] Abonnement ECO SFR - Mobile 25Go	[SFR] Abonnement ECO SFR - Mobile 25Go Abonnement mensuel ECO SFR - Mobile 25Go	4	20%	3,060	12,24 €	14,69 €
[SFR_MOBILE_2023STIC34_MOBILE-ECO] Abonnement ECO SFR - Mobile 5Go+Boost 5GO	[SFR_MOBILE_2023STIC34_MOBILE-ECO] Abonnement ECO SFR - Mobile 5Go+Boost 5GO [SFR] Abonnement ECO SFR - Mobile 5Go+Boost 5GO Abonnement mensuel ECO SFR - Mobile 5Go sans Boost 5GO	6	20%	2,100	12,60 €	15,12 €
[SFR_MOBILE_2023STIC34_MOBILE] CARTE SIM (GRATUITE)	[SFR] CARTE SIM (GRATUITE) carte sim gratuite	10	20%	0,000	0,00 €	0,00 €
Montant total du bon de commande					24,84 €	29,81 €

E- Adresse de livraison ou d'exécution des prestations commandées

MAIRIE DE SOLLIES VILLE, POURRET Jean-Michel
+33 4 94 13 80 30 +33 6 65 61 84 92 technologie@solliesville.fr
9, RUE DU 6E-REGIMENT-DES-TIRAILLEURS-SENEGALAIS BP 110
83210 SOLLIES VILLE

F- Adresse de facturation des prestations commandées

SIRET :21830132300018

N° ENGAGEMENT COLLECTIVITE : _____ (facultatif)

N° CODE SERVICE : _____ (facultatif)

MAIRIE DE SOLLIES VILLE
0494138030
9, RUE DU 6E-REGIMENT-DES-TIRAILLEURS-SENEGALAIS BP 110
83210 SOLLIES VILLE

G- Signature du pouvoir adjudicateur

Date et signature de la collectivité	Pour le président - Par délégation



MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

BON DE COMMANDE N° SFR_MOBILE-2023STIC34-00929_PO16057

A- Identification du pouvoir adjudicateur

SICTIAM

Les Oréades, 125 rue des Amandiers - CS 70257

Sophia Antipolis

SIRET : 25060187900076

B- Identification de l'accord-cadre

Titulaire du marché : SFR - SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE

16 RUE DU GENERAL DE BOISSIEU -

PARIS 75015 France

Tel : 0145346639

SIRET : 34305956400959

C-Objet de l'accord-cadre**SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR LES BESOINS DU SICTIAM ET DE SES ADHÉRENTS - 6 LOTS****Lot 3 : Services de télécommunications mobiles mono infrastructure**

- Référence de l'accord-cadre à bons de commande : MP-2023STIC34
- Date de la notification du marché public : 25/01/2024
- Durée d'exécution de l'accord-cadre : 12 mois reconductible 3 fois pour des périodes d'un (1) an.
- Montant Maximum de l'accord-cadre, reconductions comprises : 4 000 000 euros hors taxes

D- Prestations commandées

Le titulaire de l'accord-cadre identifié ci-dessus est prié de bien vouloir exécuter les prestations désignées ci-dessous conformément aux dispositions des documents constitutifs de l'accord-cadre.

Le présent bon de commande est valable pour les éventuels ajouts d'options ou upgrade d'abonnement qui auraient lieu via l'extranet de gestion de SFR et qui concernent les abonnements détaillés ci-dessous. Ces modifications donneront lieu à une facturation directe de SFR.

Devis 3 : Établir également un deuxième bon de commande avec la création de 7 lignes en ECO

2 Forfaits ECO Appels/SMS/MMS illimités enveloppe Internet 25Go / mois

5 Forfaits ECO Appels/SMS/MMS illimités enveloppe Internet 5Go / mois (sans boost supplémentaire)

+ acquisition de matériel en ECO + accessoires

ST	Franck	demande TPH	eco 5Go	Crosscall core M6	255 €
Maire	roger	demande Carte SIM	eco 25Go		
1er adjoint	JM	demande carte sim	eco 25Go		
CCAS	Martine	demande TPH	eco 5Go	A16	139 €
ECOLE BUS+COURS		demande TPH	eco 5Go	A16	139 €
ECOLE BENEYLU SCHOOL	appli educ. Nationale	demande TPH	eco 5Go	A16	139 €
ST	Laurent	demande TPH	eco 5Go	Crosscall core M6	255 €

+ rajouter 3 coques Samsung A16

réf. :	3x Coque transparente Galaxy A16
622025	vrac

AR Prefecture

083-218301323-20261014-DEC_22_2026-AI
Reçu le 15/10/2026

Article	Description	Quantité	TVA	Prix Unitaire HT	Prix HT	Prix TTC
[SFR_MOBILE_2023STIC34_MOBILE- ECO] Abonnement ECO SFR - Mobile 5Go+Boost 5GO	[SFR_MOBILE_2023STIC34_MOBILE- ECO] Abonnement ECO SFR - Mobile 5Go+Boost 5GO [SFR] Abonnement ECO SFR - Mobile 5Go+Boost 5GO Abonnement mensuel ECO SFR - Mobile 5Go sans Boost 5GO	5	20%	2,100	10,50 €	12,60 €
[SFR_MOBILE_2023STIC34_MOBILE- ECO] Abonnement ECO SFR - Mobile 25Go	[SFR] Abonnement ECO SFR - Mobile 25Go Abonnement mensuel ECO SFR - Mobile 25Go	2	20%	3,060	6,12 €	7,34 €
[SFR_MOBILE_2023STIC34_MOBILE- ECO] TELEPHONE MOBILE ECO	[SFR] TELEPHONE MOBILE ECO TELEPHONE MOBILE- Crosscall core M6 réf. 558131	2	20%	255,000	510,00 €	612,00 €
[SFR_MOBILE_2023STIC34_MOBILE- ECO] TELEPHONE MOBILE ECO	[SFR] TELEPHONE MOBILE ECO TELEPHONE MOBILE Samsung Galaxy A16 4G EE 128Go noir réf. : 558550	3	20%	139,000	417,00 €	500,40 €
[SFR_MOBILE_2023STIC34_MOBILE- ACCESSOIRE] ACCESSOIRE TELEPHONE	[SFR] ACCESSOIRE TELEPHONE ACCESSOIRE TELEPHONE réf. : 622025 Coque transparente Galaxy A16 vrac	3	20%	8,000	24,00 €	28,80 €
[SFR_MOBILE_2023STIC34_MOBILE] CARTE SIM (GRATUITE)	[SFR] CARTE SIM (GRATUITE) carte sim gratuite	7	20%	0,000	0,00 €	0,00 €
Montant total du bon de commande					967,62 €	1 161,14 €

E- Adresse de livraison ou d'exécution des prestations commandées

MAIRIE DE SOLLIES VILLE, POURRET Jean-Michel
+33 4 94 13 80 30 +33 6 65 61 84 92 technologie@sollesville.fr
9, RUE DU 6E-REGIMENT-DES-TIRAILLEURS-SENEGALAIS BP 110
83210 SOLLIES VILLE

F- Adresse de facturation des prestations commandées

SIRET :21830132300018

N° ENGAGEMENT COLLECTIVITE : _____ (facultatif)

N° CODE SERVICE : _____ (facultatif)

MAIRIE DE SOLLIES VILLE
0494138030
9, RUE DU 6E-REGIMENT-DES-TIRAILLEURS-SENEGALAIS BP 110
83210 SOLLIES VILLE

G- Signature du pouvoir adjudicateur

Date et signature de la collectivité	Pour le président - Par délégation
--------------------------------------	------------------------------------